



**REUNION octobre 2021**

**PARENTS / ELEVES DE TROISIEME**



# LES ENJEUX DE FIN DE 3ème

1. L'OBTENTION DU DNB

2. UNE ORIENTATION CHOISIE... ET NON SUBIE

# LES ENJEUX DE FIN DE 3ème

## 1. L'OBTENTION DU DNB



## LE DNB



- ▶ Délivré par un jury, le brevet est un diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège.
- ▶ L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.
- ▶ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.



L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS

# LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



8 avril 2015  
Pour consulter l'intégralité du texte : décret n° 2015-372 du 31 mars 2015, publié au B.O. EN n° 17 du 23 avril 2015

## L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE	→	10 points
MAÎTRISE FRAGILE	→	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE	→	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE	→	50 points

**EN OPTION** Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

# L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Σ Domaines	Évaluations
D1.1 - Langue française à l'oral et à l'écrit	
D1.2 - Langues étrangères et régionales	
D1.3 - Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	
D1.4 - Langage des arts et du corps	
D2 - Les méthodes et outils pour apprendre	
D3 - La formation de la personne et du citoyen	
D4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques	
D5 - Les représentations du monde et l'activité humaine	

L'élève a 200 points sur 400 donc la moitié du brevet

Σ Domaines	Évaluations
D1.1 - Langue française à l'oral et à l'écrit	
D1.2 - Langues étrangères et régionales	
D1.3 - Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	
D1.4 - Langage des arts et du corps	
D2 - Les méthodes et outils pour apprendre	
D3 - La formation de la personne et du citoyen	
D4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques	
D5 - Les représentations du monde et l'activité humaine	

L'élève n'a pas 200 points sur 400 donc n'a pas réussi l'épreuve du socle

Légende





## ÉPREUVE 2

**MATHÉMATIQUES**

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 POINTS

## ÉPREUVE 4

**SCIENCES**

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h | écrit | 50 POINTS



## ÉPREUVE 1

**FRANÇAIS**

Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 POINTS

## ÉPREUVE 3

**HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE**

Analyse de documents et de cartes...

2 h | écrit | 50 POINTS

## ÉPREUVE 5

**ORAL**

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS

ou

25 min. | oral collectif | 100 POINTS





L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE **480** POINTS  
MENTION  
ASSEZ BIEN

+ DE **560** POINTS  
MENTION  
BIEN

+ DE **640** POINTS  
MENTION  
TRÈS BIEN

## LES ÉTAPES DU BREVET

à partir de novembre

Les élèves de 3<sup>e</sup> des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement

dès avril

Épreuve orale

fin juin

Épreuves écrites

début juillet

Résultats du brevet

septembre octobre

Remise du diplôme du brevet dans le cadre d'une cérémonie républicaine

### DEVOIRS FAITS

Pendant toute l'année de 3<sup>e</sup>, **DEVOIRS FAITS** accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

**2 séries** sont proposées : la série générale et la série professionnelle.

À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

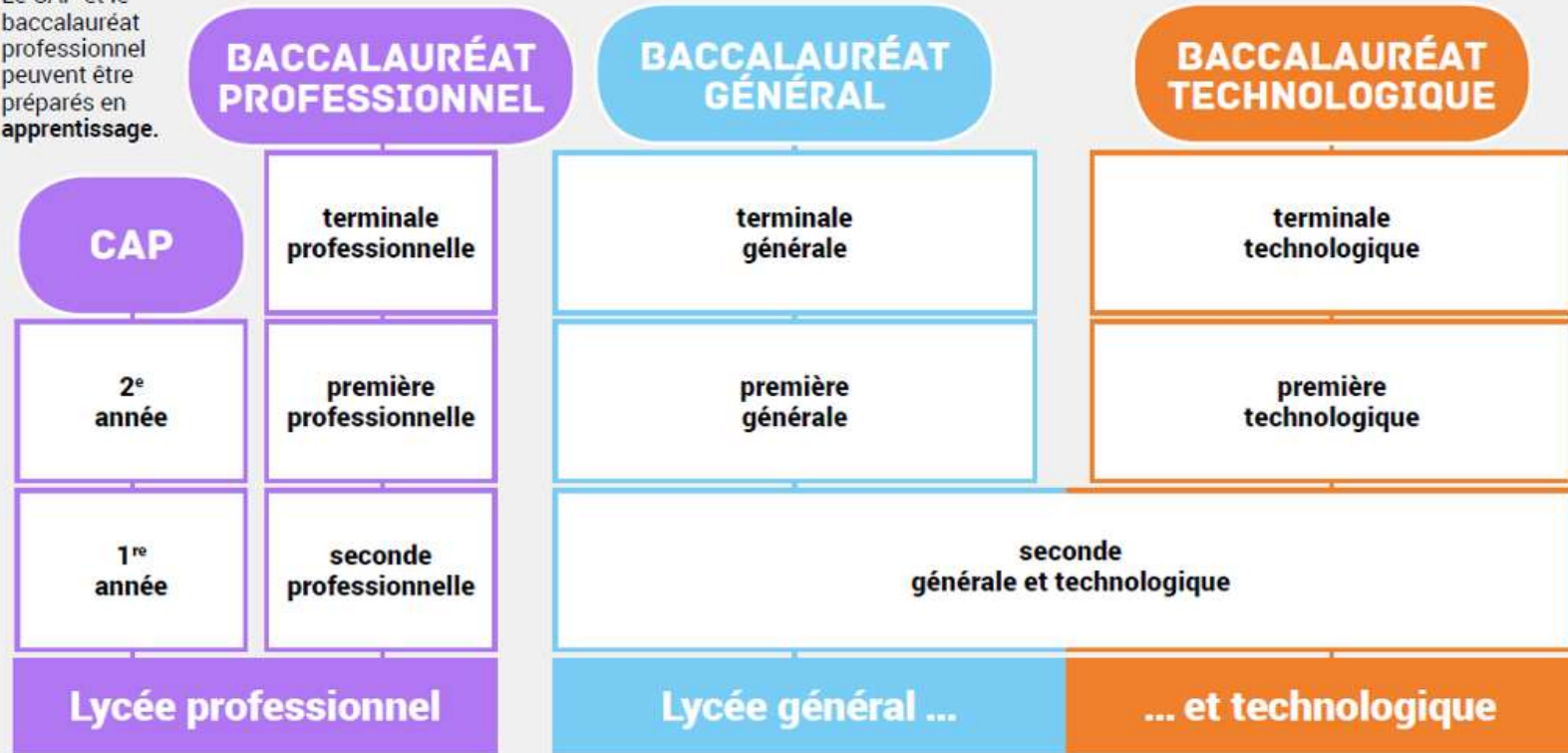
# LES ENJEUX DE FIN DE 3ème



## 2. UNE ORIENTATION CHOISIE... ET NON SUBIE

# LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

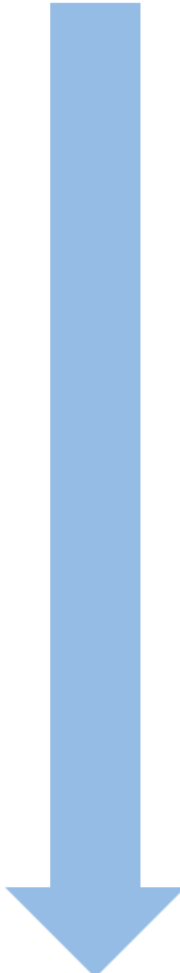

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



**APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME**

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

# LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3<sup>ÈME</sup>

- 
- 
- **De janvier à février**, les élèves et leurs familles formulent leurs vœux provisoires **en ligne sur Scolarité services** ou sur la fiche d'orientation :
    - Seconde générale et technologique ;
    - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
    - 1<sup>ère</sup> année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
  - **Au conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur la fiche de dialogue.
  - **D'avril à mai**, les élèves et leurs familles inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue.
  - **Au conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
    - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
    - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
  - **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.



Présentation du lycée  
et  
de la procédure d'orientation

le jeudi 16 décembre  
à 18h00